Image not found or type unknown

Clémence des juges et appétit.

publié le **15/02/2012**, vu **2408 fois**, Auteur : plebriquir

La Gazette du Palais (Gaz. Pal. 8-9 févr. 2012, n°39 à 40, p. 4) reproduit un extrait intéressant du discours prononcé par Marc Juston, président du tribunal de grande instance de Tarascon, lors de l'audience solennelle de rentrée 2012:

"Les acteurs de la justice le suspectaient, la science le confirme : la justice dépend de ce que les juges ont dans l'estomac. Une équipe de l'université Ben Gourion en Israël a analysé le travail de huit juges israéliens pendant dix mois. Elle a remarqué que deux tiers des décisions rendues tôt le matin étaient plus favorables aux prévenus et que ce taux diminuait jusqu'à zéro avant le déjeuner.

Après la pause, les deux tiers des décisions étaient à nouveau clémentes puis retombaient vers zéro en fin de journée.

L'hypothèse des cherchers est la suivante : le taux de glucose dans le sang des juges influence leurs décisions et la clémence ou la sévérité de leurs décisions dépend du délai depuis leur dernier repas.

Conclusion:

Dans notre juridiction, la pause de trois quarts d'heure à mi audience n'a pas été mise en place pour le confort des juges ou des greffiers, mais dans l'intérêt supérieur des justiciables.

Je remercie les avocats de bien vouloir l'expliquer à leurs clients."

Autrement dit, *ventre affamé n'a pas d'oreille*...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés